



## Non-salariés

### Le comité de suivi du RSI s'est de nouveau réuni le 1<sup>er</sup> mars 2016

Mis en place le 15 décembre 2015 afin de garantir le suivi et la transparence des engagements pris pour améliorer les relations entre le régime social des indépendants (RSI) et ses assurés, le comité de suivi du RSI a tenu sa deuxième séance plénière le 1<sup>er</sup> mars 2016 (v. l'actualité n° 16979 du 17 décembre 2015), indique un communiqué de presse de la Direction de la sécurité sociale, daté du 3 mars 2016. Cette deuxième séance a notamment permis au comité de faire le point sur les 20 mesures de simplification déjà engagées et d'exprimer « une attention particulière sur certains chantiers qui restent à mener à bien », tel que le développement des services personnalisés en ligne, la révision des courriers envoyés aux assurés ou encore l'amélioration de l'accompagnement des travailleurs indépendants dans les nombreuses formalités à accomplir au cours de la vie de l'entreprise. Fixée au 7 juin 2016, la prochaine réunion permettra de faire un nouveau point d'étape sur l'avancement des 20 mesures et de restituer les réflexions sur les propositions des représentants des assurés qui porteront entre autres sur la compréhension de l'assiette de calcul et des cotisations et sur le lien entre cotisations versées et prestations reçues.

### L'IPS demande l'abandon du logiciel des Urssaf pour le RSI

L'Institut de la Protection Sociale (IPS) demande le 3 mars à l'État de « donner au RSI les moyens de développer et de maîtriser totalement son logiciel de calcul des cotisations ». L'IPS revient sur un dysfonctionnement qui s'est produit le 24 décembre : un retraité menuisier du Haut-Foréz a reçu un courrier de sa caisse lui annonçant qu'elle allait lui verser un remboursement de 2,17 Mds d'€. Après enquête, il s'avère que l'erreur s'expliquerait par l'intervention manuelle d'un agent du RSI ou de l'Urssaf ayant copié dans la zone « montant du remboursement » le numéro Siret au lieu du montant du crédit. « Les pouvoirs publics doivent définitivement comprendre que le temps des rafistolages est révolu », clame l'IPS qui exige que « le gouvernement apporte une vraie réponse à la situation actuelle du RSI et redonne la main au RSI pour qu'il puisse gérer de manière autonome son informatique, notamment pour la gestion des cotisations ». Il souhaite également la suppression du transfert aux Urssaf de la gestion des cotisations maladie des professions libérales.